



1ER RENDEZ-VOUS :

Au plus vite dès que la grossesse est connue

Infos patientes :

Profession :

Entreprise :

Canton (entreprise) :

Aide à l'identification des dangers : cochez ce qui convient

<input type="checkbox"/> Substances chimiques (produits, médicaments, cosmétiques, matières premières, etc.)	<input type="checkbox"/> Mouvements ou positions pénibles/extrêmes/statiques
<input type="checkbox"/> Fumée passive	<input type="checkbox"/> Port de charges
<input type="checkbox"/> Agents pathogènes (virus, bactéries, champignons, parasites), malades, échantillons, garde d'enfants, animaux	<input type="checkbox"/> Travail debout
<input type="checkbox"/> Rayonnements ionisants (radioactivité)	<input type="checkbox"/> Chocs, vibrations, coups, chute, violence
<input type="checkbox"/> Rayonnements non ionisants (gros appareils électriques, induction, IRM, RMN, etc.)	<input type="checkbox"/> Surpression ou manque d'oxygène
<input type="checkbox"/> Bruit (>85 dBA)	<input type="checkbox"/> Travail de nuit ou en rotation
<input type="checkbox"/> Températures ou humidité extrêmes	<input type="checkbox"/> Travail à la pièce ou cadencé
	<input type="checkbox"/> Travail isolée
	<input type="checkbox"/> Journées de plus de 9h
	<input type="checkbox"/> Heures supplémentaires exigées
	<input type="checkbox"/> Autres :

Dangers identifiés/suspectés ? OUI NON

Si oui, analyse de risque reçue ? OUI NON Si oui, voir page 2

Si oui, mesures de protection en place ? OUI NON

Certificat d'inaptitude nécessaire ? OUI NON Si oui, voir modèle

CERTIFICAT D'INAPTITUDE/INTERDICTION D'EMPLOI NÉCESSAIRE SI :

- Danger identifié/suspecté ET...
 - Analyse de risques manquante/lacunaire
 - Mesures de protection pas en place

Pas couvert par l'assurance => l'employeur paie 80% du salaire ou poste de remplacement validé par médecin et salaire à 100%

INFORMER LA PATIENTE :

- Risques au travail : p.ex doc pour patiente de MamanTravaille.ch
- Importance d'annoncer sa grossesse
- Importance de demander l'analyse de risque
- Risques dans la vie privée : p.ex doc OSAV sur l'alimentation, l'alcool, le tabac



ÉVALUATION DE L'ANALYSE DE RISQUES :

Vérifier si l'analyse de risque :

- Signé par : médecin/hygiéniste du travail ou ergonomiste
- Correspond au poste
- Couvre toutes les activités
- Évalue tous les dangers
- Est à jour (env. 5 ans max)
- Définit clairement les activités :
 - Sans risque
 - Nécessitant des mesures
 - Interdites durant la grossesse
 - Interdites 8 sem. postpartum
 - Interdites durant l'allaitement
- Définit des mesures de protection :
Claires / réalistes / concrètes

Agissez si besoin :

- Interdire les activités dangereuses ou pénibles
- Interdire l'accès aux zones dangereuses
- Exiger des mesures adaptées
- Évaluer les activités de remplacement proposées
- Contacter l'auteur
- Contacter l'entreprise
- Contacter l'inspection du travail
- Contacter le SECO
- Contacter MamanTravaille.ch
- Contacter UNISANTE

À FAIRE À CHAQUE RENDEZ-VOUS !

- Demander à la patiente si les mesures de protection sont respectées
- Demander à la patiente si des activités lui sont pénibles
- Demander à la patiente si elle effectue de nouvelles activités
- Demander à la patiente si elle effectue de nouvelles activités
- Si besoin prolonger / adapter le certificat d'inaptitude / Interdiction d'emploi
- Vérifier l'état de santé et d'épuisement physique et psychologique de la patiente
- Si besoin émettre un certificat d'arrêt maladie.

Remarques :



APRÈS L'ACCOUCHEMENT : informez et vérifiez

Dans tous les cas :

- Sem. 1 à 8 interdit de travailler
- Sem. 1 à 16 pas obligée de travailler
- Sem. 9 à 16, activités interdites :
 - Mouvements et postures pénibles
 - Chocs, vibrations
 - Travail de nuit 20h-6h
- Pas remise physiquement (incapacité)
 - Préciser activités
 - Préciser durée journalière

Remarques :

Si allaitement :

- Mesures selon analyse de risques
- Activités à risque :
 - Pathogènes
 - Chimiques
 - Radioactivité non scellée
 - Tabagisme passif
 - Travail nuit ou équipe
 - si activités dangereuses
 - si rotation inverse
 - si >3 nuits consécutives
- Mesures selon analyse de risque
- Refuser activité si inadaptée
- Peut refuser heures supp.
- Max. 9h de travail/jour
- Allaitement sur temps de travail
- Local adapté à disposition
- Consultation d'allaitement remb.

AGISSEZ ! Si besoin :

- Interdire les activités dangereuses /incompatibles
- Interdire l'accès aux zones dangereuses
- Exiger des mesures adaptées
- Evaluer les activités de remplacement proposées
- Contacter l'auteur de l'analyse de risque
- Contacter l'entreprise
- Contacter l'inspection du travail
- Contacter le SECO
- Contacter Mamantravaille.ch
- Contacter UNISANTE

Utilisez le modèle de
certificat d'inaptitude

Notes :